

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sara Tardif

<https://www.cadre21.org/membres/153729b8004b15d49f0e0235>

Date d'obtention : 2023-04-03 18:33:44

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

On travaille en collaboration, on ne doit surtout pas regarder les photos en questions et si le geste est malveillant on suit les étapes de la trousse et communique avec la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Connaitre les bonnes étapes/marche à suivre pour intervenir adéquatement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser les questions concrètes qui sont dans la trousse afin de ne pas mettre des mots dans la bouche du jeune. De plus il ne faut surtout pas voir les photos/vidéos en question.